

LEADER 2023-2027

GAL Auvergne-Rhône-Alpes Tarentaise Arlysère Maurienne

FICHE PROJET

Requalification du centre-bourg - végétalisation avenue du stade

Réf. appel à projet	1.3 « Améliorer l'espace public pour des centres-bourgs dynamiques et vivants à l'année »
Réf. objectifs	<u>Stratégique</u> : Moderniser et améliorer l'espace public des centres-bourgs TAM via une approche participative et concertée <u>Opérationnel</u> : Rénover et aménager le tissu urbain

Date rédaction doc	Mars 24	Planning prévisionnel projet	Automne 2024 - Automne 2026
--------------------	---------	------------------------------	-----------------------------

Porteur de projet (statut)	Commune de Bourg-Saint-Maurice (public)		
<input checked="" type="checkbox"/> Tarentaise	<input type="checkbox"/> Arlysère	<input type="checkbox"/> Maurienne	
<input checked="" type="checkbox"/> Dimension communale	<input type="checkbox"/> Plusieurs communes	<input type="checkbox"/> SCoT	<input type="checkbox"/> Echelle GAL

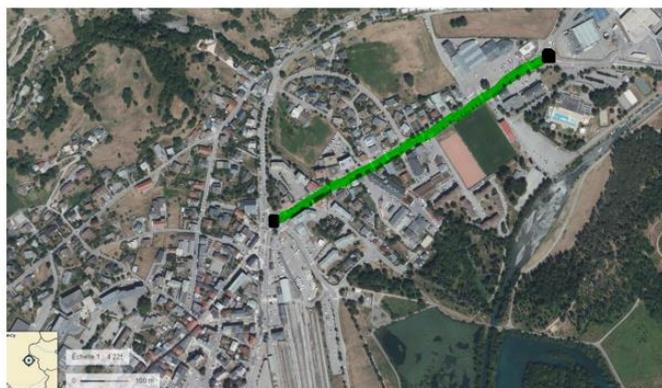
DESCRIPTIF DU PROJET

Contexte

Un projet de **requalification de la traversée de Bourg-Saint-Maurice**, axe central au cœur de bourg est lancé cette année par la commune.

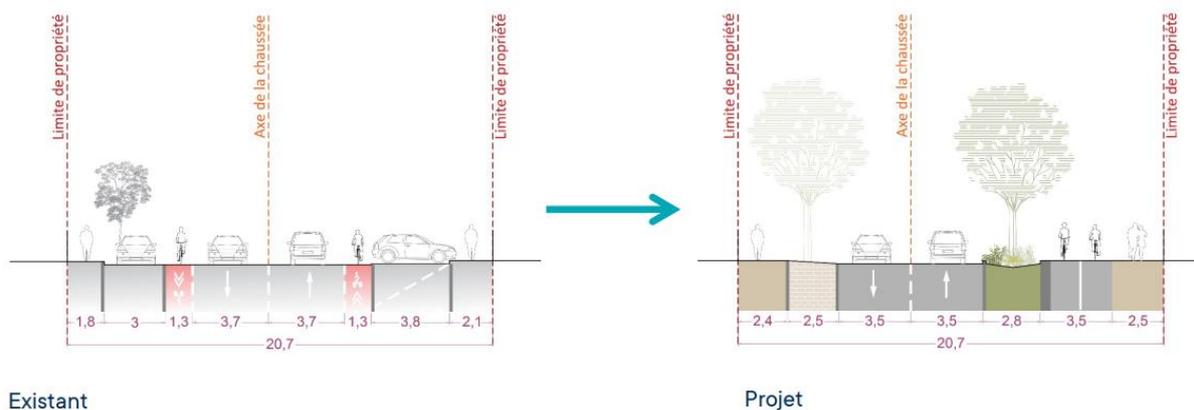
Ce projet prévoit le réaménagement de l'espace public, sur l'assiette de la voirie. Le projet s'inscrit sur 3 objectifs : Environnemental / Requalification urbaine / développement mobilité.

Plan de Situation



Objectifs du projet

Apaiser la circulation en réduisant la largeur de la voirie départementale. Donner plus de place aux mobilités douces en augmentant la taille des trottoirs et en créant une piste cyclable. Une dimension durable est également affectée au projet, avec l'optimisation de l'aménagement pour favoriser l'infiltration des eaux pluviales. Une végétalisation importante est également prévue afin de lutter contre les îlots de chaleur présents en centre-ville, tout en cherchant à ramener de la biodiversité en milieu urbain. Cette végétalisation a également pour objectif de donner de l'attractivité à un centre-ville très minéral et peu accueillant.



Action prévue

Réfections des réseaux de l'Avenue du Stade en 2024 et d'un quartier périphérique à l'entrée de ville. Aménagements de surface de l'entrée de ville et de l'Avenue du Stade en 2025.

Public cible

Toutes cibles confondues (administrés, touristes) en mode piétons, cyclistes et automobilistes.

Résultats attendus

- Réductions des ilots de chaleurs
- Redynamiser et mettre en valeur le centre-ville, connexion avec les commerces

REPONSES AUX CRITERES D'EVALUATION

Prise en compte de la transition énergétique et écologique

Le projet s'inscrit dans une démarche d'objectifs environnementaux (création d'ilots de fraîcheurs, désimperméabilisation des sols, favoriser la biodiversité).

Valeur ajoutée par rapport à l'existant

La traversée de Bourg-Saint-Maurice étant l'axe drainant le plus de flux sur la commune, cet aménagement a été pensé pour la mobilité. Les principaux pôles de flux du chef-lieu se trouvant autour de cet axe, la piste cyclable permettra de les connecter par mobilité douce et plus seulement par la voiture, alors que le caractère actuel très routier n'incite pas à se passer de la voiture.

Concertation, approche partenariale

La refonte de la traversée de Bourg-Saint-Maurice fera régulièrement l'objet de points de communication auprès de la population. La première réunion publique est fixée au 11 avril 2024. La traversée a été intégrée dans le schéma directeur de l'APTV et est considérée comme un axe structurant.

Innovation

Notre collectivité repose sur un exemple d'innovation car Bourg Saint Maurice et l'une des première ville montagne du secteur à avoir mené plusieurs opérations de requalification urbaine mais surtout de renaturation depuis 2022. En effet ces projets ont eu pour but de répondre à différents besoins tant climatiques, mais également social et économique.

Suivi-évaluation envisagés

Retour des administrés et emprunteurs de l'axe, évaluation des retombées économique local, relevé de températures.

Effet levier de la subvention

L'obtention d'une subvention conditionne la faisabilité dans la globalité du projet.

ASPECTS FINANCIERS

Type de dépenses

Investissement Fonctionnement Investissement & fonctionnement

Montant total prévisionnel : 2,09 M d'€ TTC (dont 983 000 € pour les réseaux)

Montant de dépenses éligibles présentées : 119 608 € HT (lot végétalisation)

> *plafonnement à 100 000 € de dépenses éligibles*

> *plafonnement du FEADER à 40 000 € pour des dépenses d'investissement*

Plan de financement prévisionnel (€ HT)

FEADER (LEADER)	Cofinancement	Autofinancement	TOTAL
34 %	0%	66 %	100 %
40 000 €	0	79 608 €	119 608 €

Version après comité d'audition territorial